



“La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prêtent”

■ Conseil d'administration de l'association de gestion de la RNN

Le jeudi 3 décembre 2009, à 9h30, a eu lieu le conseil d'administration annuel de l'association de gestion de la RNN, à la Maison des Entreprises, à Concordia. Harvé Viotty, le Président de l'association, a ouvert le conseil d'administration en remarquant que le bilan global de l'association était positif et que de bonnes relations existaient entre la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin et l'ensemble de ses partenaires.

Claude Marc, vice-président, a félicité l'équipe de la RNN pour l'efficacité de son travail et a évoqué le probable changement de statut de la Réserve, qui prend à présent une dimension internationale. Nicolas Maslach, le conservateur, a précisé que ce choix se ferait en fonction des différents exemples étudiés dans les autres réserves naturelles. Il a expliqué que François Féral, professeur de droit public à l'Université de Perpignan, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (EPHE), coordinateur de plusieurs programmes de recherches, avait été reçu par la RNN de Saint-Martin du 20 août au 12 septembre 2009 et qu'il allait missionner un étudiant en droit administratif afin de faire une analyse comparative des statuts possibles, en fonction de ce qui existe ailleurs. Le conservateur a ensuite déclaré qu'il souhaitait une intervention de la Collectivité plus importante dans les affaires de la RNN et du Conservatoire du littoral, afin de faire progresser la RNN dans le cadre du nouveau statut de la Collectivité, en toute maturité. Il a toutefois spécifié qu'il avait entendu des élus blâmer la Réserve au sujet du blocage des dossiers sur la station d'épuration de Quartier d'Orléans, et que ces critiques étaient injustifiées, dans la mesure où la RNN ignorait tout du contenu des dossiers. Il a ajouté que la RNN ne devait pas être un outil politique et que sa mission était de faire respecter la réglementation, en s'assurant que son personnel était respecté au sein de son domaine d'intervention.

Harvé Viotty est intervenu en affirmant que la RNN n'était pas contre le principe des stations d'épuration, pourvu qu'elles fonctionnent et qu'elles soient aux normes. Il a poursuivi sur le sujet des finances de la RNN. Les comptes de l'association de gestion de la RNN sont tenus par le cabinet CECOR depuis 2000. Le budget de la RNN est aujourd'hui d'environ 300 000 euros et une comptable vient chaque semaine dans les locaux de la RNN traiter les affaires courantes. En 2009, pour la première fois depuis huit ans, la RNN termine l'année avec un budget positif de l'ordre de 140 000 euros. Ce budget positif offre à la RNN la possibilité de recruter un nouveau garde, dès le mois de janvier 2010. Le conservateur souhaite que cette personne

soit de Saint-Martin et qu'elle ait bien sûr les compétences requises. Il regrette de ne pas avoir reçu de candidature de Saint-Martinois à ce poste de garde, qui demande un certain niveau de formation. M. Maslach a fait remarquer que le métier de garde pouvait être difficile, avec des tensions et des pressions liées aux personnes qui commettent des actes répréhensibles sur des domaines protégés. Le fait d'être assermenté protège le garde lorsqu'il est menacé et lui confère un statut officiel.

Le conservateur a ensuite abordé le sujet de la taxe sur les passagers maritimes, perçue par les douanes, qui en reversent le produit au Conservatoire du littoral, qui à son tour propose des projets à la RNN. Il estime que cette taxe devrait être perçue par la RNN et propose que les douanes continuent de la percevoir auprès des deux bateaux officiellement enregistrés à Saint-Martin comme transportant des passagers. Pour les autres bateaux, nettement plus nombreux, il a suggéré que la taxe soit directement versée par les opérateurs à la RNN, afin d'alimenter directement son budget de fonctionnement.



De gauche à droite, assis à la table : Kenneth Hodge, président d'honneur de l'association de gestion de la RNN ; Harvey Viotty, président ; Claude Marc, vice-président ; Franck Roncuzzi, garde à la RNN ; Nicolas Maslach, conservateur de la RNN



Le premier sentier sous-marin de Saint-Martin, à Pinel

Situé à Pinel, en plein cœur de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin (RNN), le premier sentier sous-marin de Saint-Martin est ouvert depuis novembre 2009. Baptisée Wakawa, cette entreprise privée bénéficie d'une autorisation temporaire d'occupation, délivrée par la RNN. En contrepartie, un cahier des charges précis doit être respecté par les exploitants, en matière d'environnement, de sécurité et de fréquentation. Ainsi, le site doit être respecté et nettoyé, l'information transmise aux clients conforme au discours environnemental validé par la RNN, et le nombre de plongeurs limité lors de chaque randonnée. À titre d'exemple, une crème solaire bio est fournie à chaque client, afin d'éviter toute pollution de l'eau de mer. Le sentier permet au public de découvrir une flore et une faune sous-marine protégées, en vertu du décret de création de la RNN, en 1998. Un guide accompagne les plongeurs et leur montre ce qu'ils pourraient ne pas voir, en se référant à la plaquette immergeable remise à chacun. Service unique dans toute la Caraïbe, il suit avec eux les commentaires émis en français ou en anglais par une oreillette étanche, localisée dans les tubas.



Le départ du sentier sous-marin, à Pinel

Mise en valeur de l'îlet Pinel

Géré par la Réserve Naturelle de Saint-Martin depuis son affectation au Conservatoire du Littoral, en 2007, l'îlet Pinel accueille chaque année des dizaines de milliers de visiteurs. Afin de mieux préserver cet espace naturel, un programme de valorisation se met en place depuis un an. On se souvient, par exemple, que le ponton de débarquement des touristes a été refait pour un coût de 10 000 euros. Cela permet d'informer les visiteurs dès leur arrivée, sur la nature protégée de l'îlet Pinel. Cinquante raisiniers de plus ont

été plantés sur la plage en décembre 2009, ce qui porte à cent cinquante le nombre de raisiniers plantés au cours de l'année. Ces arbustes permettent une bonne consolidation de la plage, créent des îlots de verdure et permettront dans quelques mois d'offrir aux usagers des zones ombragées naturelles. Au chapitre des projets en cours de réalisation, la RNN inaugurera prochainement un sentier de découverte faisant le tour de l'îlet. Un point d'information sur la faune et la flore sera également aménagé.



150 raisiniers au total ont été plantés sur la plage de Pinel



■ Pinel : les vrais partenaires de la Réserve sont récompensés

Sur la plage de Pinel, le restaurant Karibuni et le restaurant Yellow Beach bénéficient chacun de deux autorisations temporaires d'occupation (AOT), l'une pour la plage et l'autre pour le restaurant, qu'ils renouvellent chaque année. Aujourd'hui, la Réserve Naturelle et le Conservatoire du Littoral proposent aux deux entreprises d'exploiter la plage gratuitement, à la condition qu'ils respectent un cahier des charges bien défini. Il s'agit pour eux d'occuper la plage de façon raisonnable, avec un nombre de sièges limité à soixante ; de déplacer les chaises sans les traîner, pour favoriser la stabilité du sable et de s'équiper en parasols de couleur discrète, afin de ne pas dégrader le paysage. Ce système d'incitation au respect de l'environnement est également valable pour l'exploitation de ces deux restaurants et de la boutique Paradisio. Les trois sociétés verront le montant de leur AOT baisser, si elles respectent le cahier des charges environnemental qui leur est proposé. Les conditions concernent le traitement des eaux usées et des déchets,

la fourniture en électricité par le biais de panneaux solaires, l'installation de toilettes sèches écologiques, l'architecture des bâtiments et la participation au discours environnemental à tenir sur cet espace protégé. En revanche, si les engagements environnementaux ne sont pas tenus, les exploitants seront soumis à une redevance plus élevée. Ce système pollueur-payeur a pour vocation de favoriser les vrais partenaires de la RNN. Parallèlement, des mesures incitatives à l'équipement et à l'investissement sont proposées aux entreprises. Ainsi, le Conservatoire du Littoral prendra en charge une grande partie (environ 70%) du coût des panneaux solaires qui viendront remplacer les générateurs utilisés actuellement, bruyants et polluants. Il reste toutefois à Pinel un gros point noir, qui concerne le restaurant The Key. Cet établissement ne bénéficie en effet d'aucune autorisation, ni pour le restaurant, ni pour la plage, mais fonctionne tout de même et ne se conforme à aucune des règles environnementales mises en place à Pinel.



Le restaurant The Key ne bénéficie d'aucune autorisation



■ Stations d'épuration : oui, mais...

Quatorze des seize étangs de Saint-Martin sont protégés par un arrêté de biotope pris en 2006, l'Étang aux Poissons et l'Étang des Salines d'Orient bénéficiant de surcroît du décret de 1998 créant la RNN. La RNN n'est absolument pas opposée au principe des stations d'épuration, pourvu qu'elles fonctionnent et qu'elles soient aux normes. Le danger, bien connu, réside dans la faillibilité des systèmes mécaniques, qui forcément tombent en panne un jour ou l'autre et laissent les eaux usées se déverser directement dans les étangs ou dans la mer. Pour garantir une protection permanente de l'environnement et de la santé publique, la RNN demande la mise en place de bassins de lagunage, plantés de mangroves, qui épurent naturellement les eaux usées. Du 14 au 18 décembre 2009, deux des plus grands spécialistes de la mangrove, ingénieurs au CNRS, étaient en mission à Saint-Martin, à la demande de la Collectivité. En présence de Marion Péguin, chargée de mission à la RNN, M. Fromard et M. Lamb ont procédé à des prélèvements dans l'étang aux Poissons afin d'évaluer la salinité de l'eau, son état général et l'état de la mangrove. L'objectif était de vérifier que le projet de rejet d'eaux usées dans cet étang est cohérent avec l'état de l'étang. Ces études d'impact, imposées par la réglementation, ont pour but s'assurer que les rejets n'auront aucune conséquence sur la nature et sur la santé publique.



M. Lamb, spécialiste de la mangrove au CNRS, effectuant un prélèvement



Commissionnement maritime pour Steeve Ruillet



Déjà commissionné pour les espaces terrestres de la Réserve Naturelle, Steeve Ruillet, garde à la RNN, a suivi un stage de formation du 13 au 18 décembre 2009, en Guadeloupe. Depuis ce stage et un examen final, il dispose d'un commissionnement pour les espaces maritimes, qui lui donne des pouvoirs de police en matière de pêche, mais aussi de rejets en mer et de toutes autres infractions à la réglementation sur le domaine marin, dans la RNN, mais également en-dehors. Les agents des réserves naturelles commissionnés et assermentés - comme c'est le cas pour M. Ruillet - sont membres de la police judiciaire. Ils sont placés sous l'autorité directe du Procureur de la République dans l'exercice de leurs missions de police. Ils agissent dans le cadre des lois qu'ils sont chargés d'appliquer, selon le code de l'environnement, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent constater les infractions par procès-verbal ou timbre-amende, saisir l'objet de l'infraction ou les instruments et véhicules ayant aidé à la commettre et contrôler les véhicules non-clos, les sacs, les paniers, etc.

Steeve Ruillet, garde à la RNN

Franck Roncuzzi en baie de Somme

Franck Roncuzzi, garde chef à la RNN, a participé en Baie de Somme au Forum qui réunit tous les trois ans les gardes des Rivages de France, du 13 au 15 octobre 2009. Deux cents gardes des Rivages de France – entité rattachée au Conservatoire du Littoral – se sont retrouvées pour l'occasion. Au programme : les pouvoirs de police des gardes ; les acquisitions du Conservatoire du Littoral depuis le précédent Forum, en 2006 ; le bilan financier du Conservatoire sur cette même période, mais aussi la mise en place d'un réseau d'échange, entre les gardes ultramarins et les gardes métropolitains. Invité par Rivages de France, qui a pris en charge les frais de son déplacement, Franck Roncuzzi a été désigné pour représenter l'ensemble de l'Outre-mer, centraliser les informations qu'il va recueillir auprès des autres gardes, tout particulièrement en matière de besoin en formation, et les faire remonter auprès de la responsable de l'Outre-mer dans le réseau. Partant du constat que 80% de la biodiversité française se situe en Outre-mer, l'objectif de Rivages de France est de renforcer les moyens dont disposent les gestionnaires ultramarins, dont les moyens sont aujourd'hui bien inférieurs à ceux attribués à leurs homologues métropolitains.



Franck Roncuzzi, garde chef à la RNN



Un pêcheur de lambis verbalisé au large de Tintamare

Le 9 octobre 2009, le garde Steeve Ruillet a surpris un individu en train de pêcher des lambis, à bord d'une barque, au large de Tintamare, au niveau de la Baie du Remorqueur, sur le territoire de la RNN. Une vingtaine de kilos de lambis, déjà sortis de leurs coquilles, ont été saisis par le garde, qui a dressé un procès-verbal, saisi le matériel de pêche et les lambis. Le pêcheur comparaitra prochainement au tribunal correctionnel de Saint-Martin. Rappelons que le lambi est une espèce protégée, que sa pêche est interdite aux particuliers et que les pêcheurs professionnels ne peuvent la pratiquer que du 1er octobre au 20 janvier.



Ces lambis ont été saisis par la RNN

Participation à l'Opération Séduction

Présente au sein du comité de direction de l'Office du Tourisme, la RNN a activement participé à l'Opération Séduction organisée par l'Office, en partenariat avec Air France et KLM, du 13 au 17 novembre 2009. Il s'est agi de recevoir une cinquantaine d'agents de comptoir et de voyages, afin de leur faire découvrir Saint-Martin sous son meilleur jour et les inciter à vendre la destination. Le samedi 14 novembre, à Pinel, une vingtaine d'agents ont été reçus par le garde Franck Roncuzzi, qui leur a présenté la Réserve, leur a fait découvrir Pinel, sa plage et le nouveau sentier sous-marin. Le garde a souligné l'avantage qu'il y avait à disposer d'un îlot totalement protégé pour la promotion du tourisme, leur démontrant ainsi qu'il était possible de préserver l'équilibre entre la protection de la nature et la pratique d'activités commerciales. La visite s'est déroulée très positivement, la plupart de ces agents cherchant une destination de substitution pour leurs clients habitués à se rendre en Guadeloupe ou en Martinique, mais hélas victimes des mouvements sociaux du début de l'année 2009.



Les agents d'Air France – KLM ont pu découvrir les fonds marins, à Pinel



Remplacement d'une bouée à la Baie Orientale

C'est à la demande des sociétés de location de scooters des mers, qui souhaitent connaître avec certitude les limites du territoire qui leur est autorisé, que la RNN a remplacé la bouée de délimitation de la Réserve Naturelle, sur la Baie Orientale. Le 20 décembre 2009, Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet, tous deux plongeurs professionnels, ont fixé sur un corps-mort une grande bouée de délimitation de réserve naturelle, de 2,40 de haut, en remplacement de la bouée initiale. Cette bouée, haute d'un mètre, a été posée un peu plus loin, afin qu'il n'y ait aucun doute sur le périmètre de la RNN. La nouvelle bouée sera prochainement équipée d'un panneau solaire et donc d'un système d'éclairage.



La Réserve Naturelle est clairement délimitée sur la Baie Orientale

Un mouillage sur la Basse Espagnole

Une bouée de mouillage est à la disposition des clubs de plongée sur le site de la Basse Espagnole, depuis le début du mois de novembre 2009. Cette bouée est arrimée à un corps-mort de deux tonnes, fabriqué en béton recyclé, et l'objectif est bien sûr de protéger le récif. Cette nouveauté a été accueillie avec plaisir par les clubs de plongée, qui n'avaient pas le droit de mouiller l'ancre auparavant sur ce site et devaient laisser une personne à bord pour assurer la sécurité.



L'équipe des gardes de la RNN (ici, Franck Roncuzzi en plein travail sous-marin) a posé un mouillage sur le site de plongée de la Basse Espagnole

Suivi tortues : le bilan 2009

Sur tous les sites prospectés cette année dans le cadre du suivi des tortues marines par Pauline Malterre, chargée de mission scientifique à la RNN de Saint-Martin, on sait aujourd'hui que 112 traces de tortues ont été relevées, ainsi que 83 pontes, soit :

- 62 traces et 49 pontes de tortues imbriquées
- 28 traces et 22 pontes de tortues vertes
- 1 trace et 1 ponte de tortue luth
- 21 traces et 11 pontes impossibles à déterminer

Par ailleurs, dix émergences (ndlr : le moment où les bébés tortues sortent de leur œuf) ont été observées. Trois de ces émergences ont été rapportées sur des sites non prospectés dans le cadre du suivi : deux de tortues vertes, sur la Baie Orientale et sur la plage de Cul-de-Sac ; et une de tortue luth, sur la plage de la Baie Orientale. Le suivi scientifique des tortues marines se poursuit, avec la coopération des clubs de plongée, qui tiennent à jour des fiches informatives à chaque fois qu'ils croisent une tortue sous l'eau.

Une tortue verte tout juste sortie de l'œuf





■ Coopération sur les espèces envahissantes

Une réunion informelle a eu lieu à la préfecture déléguée, entre Pierre Leconte, ingénieur spécialisé en environnement à la préfecture, Pauline Malterre, de la RNN, Melissa Peterson, qui représentait l'administration en charge de l'environnement sur la partie hollandaise, et Etienne Lake, du Marine Park de Sint Maarten. Cette réunion a eu pour thème les espèces envahissantes, deuxième cause de déclin de la biodiversité dans le monde, après la destruction des habitats naturels. À Saint-Martin, les principales espèces envahissantes sont la liane corail, qui décore si joliment le bord des routes en étouffant la végétation environnante ; la rainette de Cuba, l'escargot terrestre achatine et l'iguane commun. Cette première réunion a permis de sceller les bases d'une coopération plus active entre les deux parties de l'île en matière environnementale.



La liane corail est une espèce envahissante présente à Saint-Martin

■ Lutter contre les espèces envahissantes



Toujours dans le domaine des espèces envahissantes, Pauline Malterre a participé du 23 au 26 novembre 2009 en Suisse au congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont la RNN est le correspondant à Saint-Martin. La jeune scientifique a présenté la situation de Saint-Martin face à ces espèces et a rappelé la nécessité de prendre en compte ce territoire dans les diagnostics souhaités par l'État. Elle a également rencontré des experts de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et engagé avec eux une collaboration pour une mission de dératisation à Tintamare. Le cas du poisson lion, Pterois volans, originaire de l'Océan Indien et dont la propagation dans l'Océan Atlantique depuis la Floride inquiète certains scientifiques américains, a été évoqué. La présence de cette espèce a été relevée dans le bassin caraïbe, mais jamais dans les eaux de Saint-Martin. Une campagne de communication va être lancée auprès des pêcheurs, afin qu'ils transmettent leurs éventuelles observations à la Réserve Naturelle.

Originnaire de l'Océan Indien, le poisson lion se propage dans l'Océan Atlantique



■ Les gardes du littoral se mettent en réseau

Les trois gardes de la RNN de Saint-Martin ont rejoint les gardes de Guadeloupe et de Martinique les 2 et 3 décembre 2009 à Sainte-Anne, en Guadeloupe, à l'occasion de la première rencontre éco-régionale des gardes du littoral de la Caraïbe. A l'initiative du Conservatoire du Littoral, de Rivages de France et grâce au soutien de TE ME UM, une quarantaine de participants se sont réunis. Les missions de Rivages de France ont été exposées, ainsi que la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et les pouvoirs de police d'un garde du littoral. Les gardes ont aussi échangé sur leurs expériences respectives, entre gardes débutants, confirmés ou ayant lancé des projets innovants. Sur le terrain, plusieurs visites ont été organisées, à l'anse du Belley, sur le site de Bois-Jolan et sur le site des marais de Port-Louis. Chacun de ces sites présentant une problématique différente, leur découverte a permis d'aborder sur le vif des sujets aussi divers que la maîtrise de la fréquentation, la reconquête paysagère, la réalisation de travaux par le Conservatoire du Littoral ou la nécessité de mettre en place une gestion permanente sur les sites avec les collectivités.



Des gardes de Saint-Martin, de Guadeloupe et de Martinique ont participé à la première rencontre éco-régionale des gardes du littoral de la Caraïbe

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin Antenne du Conservatoire du Littoral

803, résidence Les Acacias - Anse Marcel - 97 150 Saint-Martin
Tél: 05 90 29 09 72 . Fax: 05 90 29 09 74
Direction: 06 90 38 77 71 - Pôle aménagement: 06 90 55 15 85
Pôle police de la nature: 06 90 57 95 55 - Pôle suivi scientifique: 06 90 34 77 10

Ce journal n'est pas destiné à être imprimé et restera distribué uniquement par voie électronique.
Il est possible de le télécharger sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin:

www.reservenaturelle-saint-martin.com.

Pour faire partie de la liste de distribution, envoyez une demande à reservenaturelle@domaccess.com

Réalisé par les Éditions Le Pélican Nautique
62, Kaffa, Anse Marcel - Tél. : 05 90 29 25 70
Rédaction: Brigitte Delaître - bdelaître@caribserve.net
Mise en page: Delphine Gavach / Artec